

ON A TOUS LE DROIT D'ÉTRE PROTÉGÉ

de toutes les violences

y compris des fessées, menaces ou insultes...

Loi du
10 juillet 2019 :
Les enfants
s'élèvent
"sans violence
physique ou
psychologique".
C'est dans les
droits des enfants
depuis 1989 !



CIDE30ANS
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Stop
VIO
Enfance
sans violences

